

L'exemption de versement ne sera accordée qu'aux jeunes gens ayant obtenu de 51 à 60 points.

Les engagements seront reçus du 25 octobre au 5 novembre, et la mise en route aura lieu le 8 novembre.

Nous rappelons, en terminant, que tous les jeunes gens, qu'ils aient ou non à passer l'examen, et qui se trouvent dans le cas de contracter l'engagement, ou de réclamer le bénéfice de l'assimilation, sont tenus de déposer leur demande écrite, du 1^{er} juillet au 31 août, à la préfecture du département.

Nous apprenons avec la plus vive satisfaction que le Conseil municipal de Roubaix a voté, hier, une somme de 2,000 francs pour les gendarmes, victimes de l'incendie de l'avant-dernière nuit.

Sur l'appel du comité linier, les principaux industriels de la contrée s'étaient rendus hier soir à Lille, dans le local de la Société industrielle.

« Les délégués du comité qui avaient, à Paris, vu les ministres et le Maréchal, ont rendu compte de leurs démarches, dit la *Vraie France*, et il a été constaté, une fois de plus, qu'il y avait contradiction flagrante entre les dires du ministre Jules Simon et ceux du ministre actuel : le premier prétendait, le 14 mai, que rien n'était engagé à propos des traités de commerce, et le second se dit tellement lié par son prédécesseur qu'il ne peut reculer. »

Mais on sait, qu'il faut l'avis des Chambres pour conclure les traités de commerce; le ministre s'expliquera et nous saurons qui, cette fois encore, a trompé le pays.

Si elles ne veulent pas que leurs intérêts les plus immédiats soient sacrifiés, les villes industrielles doivent envoyer à la Chambre des députés des députés intelligents, suffisamment instruits des besoins économiques de leur circonscription et capables de les défendre dans les bureaux et à la tribune.

Nous ferons remarquer qu'il ne suffit pas de faire partie des 362 pour remplir ces conditions.

Un mauvais choix pourrait compromettre, ruiner peut-être, bien des industries.

Nous soumettons dès maintenant ce sujet aux méditations des électeurs.

On va donner une grande impulsion, paraît-il, de la question des tramways et des magasins généraux. Une commission nouvelle a été nommée hier soir par le Conseil municipal.

Les élèves des écoles primaires communales de filles de l'arrondissement de Lille, laïques et congréganistes, ont été appelés récemment à prendre part au concours départemental, ordonné par le ministre de l'instruction publique, en vue de l'Exposition de 1878.

Les élèves de 12 à 16 ans composaient la première division.

Les matières exigées étaient le style, l'orthographe, l'histoire, la géographie et l'arithmétique. Les devoirs avaient été envoyés par le ministre; ils présentaient des difficultés réelles. On en jugera quand nous aurons dit que la question d'histoire était celle-ci : Indiquer la chronologie des réines et régents de France, avec les faits les plus saillants de chaque époque.

En géographie, il fallait donner le cours de tous les fleuves de l'Europe, et le noms des viles qu'ils arrosent. Le problème d'arithmétique était assez épineux.

Un prix unique était destiné par MM. les inspecteurs de l'Académie à l'élève qui obtiendrait le plus grand nombre de points.

Ce prix a été obtenu par Mlle Marie Vanpanteghem, de Roubaix.

Cette jeune fille, ou plutôt cette enfant, car elle n'a que treize ans et quelques mois, est élève de l'École des Filles de la Sagesse, de la rue Blanchemaille. Elle n'en a jamais fréquenté d'autre.

Cet éclatant succès, en même temps qu'il est un symptôme du bon état de l'instruction primaire des filles, à Roubaix, fait honneur aux religieuses de l'École de Blanchemaille. Il venge, une fois de plus, les institutrices congréganistes des accusations et des calomnies banales portées contre elles avec tant de persistance.

Nous apprenons que la Commission de l'emprunt et des grands travaux ne tardera pas à donner lecture de son rapport au Conseil municipal.

Cette nouvelle confirme ce que nous disions dernièrement.

Aujourd'hui jeudi, à 7 heures 1/2 du matin, dans la chapelle du Grand-Séminaire, Sa Grandeur Monseigneur Monnier a ordonné 63 tonsures et 30 minutes.

Demain à la messe Solenne, Sa Grandeur

ordonnera 28 sous-diacres, 6 diacres et 17 prêtres.

On écrit de Lille à l'*Univers* : L'ouverture de l'hôpital Sainte-Eugénie est enfin un fait accompli. Ce matin a eu lieu la bénédiction de la chapelle; la commission des hospices de Lille s'est réunie en présence du préfet du Nord et du maire de Lille, et a fait solennellement l'ouverture de l'hôpital et la remise des services de clinique médicale, chirurgicale et obstétricale à Mgr Hautecœur, recteur de l'université catholique et aux professeurs de la faculté libre de médecine.

Dans l'assistance, presque exclusivement composée des administrateurs et des professeurs de l'université catholique, on remarquait M. le doyen de la faculté de l'Etat.

Dès aujourd'hui, les malades seront reçus, l'hôpital est ouvert, l'université commence son service. Et le 2 de plus fait immédiatement les déclarations requises par la loi pour assurer l'existence légale à sa faculté de médecine. La faculté sera en mesure de donner à ses élèves l'inscription de juillet, et de faire passer devant elle l'examen de fin d'année. C'est tout dire que, pour la rentrée, le complet fonctionnement de la faculté libre de médecine de Lille est assuré.

L'installation de l'hôpital Sainte-Eugénie est splendide; on serait même tenté de la dire luxueuse, si l'on ne savait pas que ce luxe même a son utilité au point de vue de l'hygiène. Rien n'a été négligé pour y réunir tout ce que la science met au service de la souffrance.

On comprend, en le voyant, les colères que l'attribuion de cet hôpital à l'université catholique a soulevées chez tous ceux qui voient dans la catholique un ennemi.

Ju-qu'au dernier moment, on espérait empêcher l'ouverture de l'hôpital; ce n'était ni plus les grands moyens de Marcère et de Waddington, mais des manœuvres souterraines, des querelles de bureaux, plus difficiles peut-être à tracer, parce que leurs auteurs, bien que connus, sont plus inaccessibles. Il y a quelques jours à peine tout était remis en question. Enfin, grâce à l'énergie des catholiques et à la bonne volonté qu'ils ont rencontrée en haut lieu, les résistances subalternes ont été vaincues, et l'administration des hospices a pu, enfin, exécuter les engagements contractés par elle envers l'université catholique.

Aujourd'hui 25 juin 1877, il existe donc en France une faculté catholique de médecine. Cet exemple de l'université de Lille portera-t-il de longtemps être suivi par les autres universités catholiques? nul ne le sait, et vraiment, en voyant les difficultés que l'université de Lille a rencontrées, on peut se demander s'il serait prudent de diviser ses forces avant d'avoir formé un personnel enseignant complet. Perm-ites-moi, à ce sujet, de vous communiquer une idée que je formule, il y a quelques temps, un homme qui s'occupe activement de nos universités catholiques. Il proposait de fonder immédiatement, par toute la France, des bourses à la faculté libre de médecine de Lille, sauf à les reporter ultérieurement sur les facultés fondées dans chaque région. Ce serait le moyen de faire profiter les catholiques de la France entière de l'enseignement qui va se donner à Lille, en attendant que chaque région puisse posséder son centre complet d'enseignement catholique.

C'est une idée que je livre à tous ceux qui intéressent le salut de la société, et qui comprennent combien il est essentiel de créer en France une génération de médecins véritablement chrétiens.

Sept délégués municipaux viennent de partir de Lille, pour étudier, dans divers pays, l'organisation des universités. Les frais de voyage circulaire (Belgique, Hollande, Allemagne, Autriche), sont pris sur les 150,000 fr. votés pour la Faculté de médecine de l'Etat.

Une feuille radicale de Paris, trouvant sans doute que les conseillers lillois font bon marché de l'argent des contribuables, imagine de porter le procédé à l'actif de l'université catholique.

Voici ce qu'on peut lire dans le *Bien Public* :

« On nous écrit de Lille : « Sept délégués de la faculté catholique de Lille, parmi lesquels MM. Violette, Girard, Meunier, partent aujourd'hui, pour étudier, en Allemagne, l'organisation des universités. Les frais de voyage circulaire (Belgique, Hollande, Allemagne, Autriche), sont pris sur les 150,000 francs votés pour la faculté de médecine. Il paraît certain qu'on n'ira pas en Angleterre. »

Les lecteurs du *Bien Public* n'auront pas manqué de s'écrier : Oh ! ces cléricaux, quels exploiters !

La mort vient de frapper subitement, à l'âge de 45 ans, un honorable conseiller à la cour de Douai, M. Sauvage.

M. Sauvage a présidé plusieurs fois les assises du Nord et dirigé avec distinction les débats de plusieurs affaires importantes.

Autre nouvelle funèbre : M^{me} Akermann, femme du trésorier-payeur général du Nord, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, M^{me} Bouchet de Saint-Simon, née Pajot de Villers, décédée dans sa 81^e année.

La dépouille mortelle de M. Dumon, Président à la cour de cassation, ont été ramenées à Douai, où un service funèbre a été célébré hier à onze heures, en l'église Notre-Dame.

Toute la Cour y assistait en robe, ainsi qu'une députation du barreau. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Bottin, comte d'Esclaibes, de Beaulieu et le colonel Tronssens.

On annonce le prochain mariage de Mlle Louise Paris, fille du vice-amiral membre de l'Institut et du bureau de longitudes, avec M. Emile Jobbé-Duval, professeur agrégé de la faculté de Douai, et fils de M. Jobbé-Duval, membre du conseil municipal de Paris.

Le kiosque de la place des Nonnes, à Tourcoing, va enfin disparaître; on est en train de le démolir. Il est à souhaiter qu'il soit remplacé par un autre plus vaste et dont l'élégance soit en harmonie avec cette place, qui promet d'être la plus belle de Tourcoing.

Au dire des chasseurs, le gibier paraît devoir être abondant cette année : les premières couvées de perlxir ont toute réussi ; les secondes un peu tardives, auront à souffrir de la fauchaison. Quant aux lièvres, en plaine, ils seront plus nombreux qu'à l'année dernière, à cause du peu rigoureux hiver que nous avons eu.

Ce matin, un apprenti plombier, enfant de treize ans, nommé Joseph Ponsard, travaillant au n° 81 de la rue du Grand Chemin, est tombé au travers d'un lanterneau et s'est fait une fracture au bras gauche. Un médecin, M. le docteur Derville, a été appelé aussitôt par les soins des maîtres de la maison; après avoir été pansé, l'enfant a été reconduit chez lui.

Dans le matinée d'hier, les habitants de la cour Houzet, rue de Tourcoing, virent surgir tout-à-coup un forcené qui se mit à briser les portes et les fenêtres de leurs maisons. Le malheureux était au paroxysme de l'ivresse furieuse. Un agent de police, qu'on était allé chercher, ne put s'en rendre maître et fut criblé de coups; un brigadier arriva alors comme renfort et on put garrotter l'ivrogne ; on dut requérir une voiture pour le transporter au poste.

Il se nomme Ivo Vandemeulebroucq; il a trente-six ans et est originaire de Thiem (Belgique).

Il est probable que Vandemeulebroucq subira un sort analogue à celui d'une autre victime de l'alcool, Florentin Verriest, de Roubaix, qui a été condamné hier, à Lille, à deux mois de prison et à deux amendes, l'une de 50 francs, l'autre de 5 francs, pour bris de clôture, destruction d'arbres et ivresse.

Hier soir, descendant à la gare de Tourcoing, d'un train venant de Belgique, un nommé Denoker, cabaretier, à Werwick, qui se présente crânement à la visite de la douane; son empressement à franchir la barrière attirera l'attention des douaniers, qui s'empressèrent de le fouiller; on trouva, dissimulés sous ses vêtements avec beaucoup d'habileté, sept kilos de tabac en petits paquets.

Denoker, a été conduit de suite à la prison municipale.

A Roubaix, vers la même heure, un agent de police arrêtait un autre fraudeur, Louis P..., qui portait, lui aussi, du tabac étranger.

Lundi, deux individus se trouvaient dans un cabaret de Marq en Baroul, vers 10 h. 1/2 du soir, lorsque, déjà échauffés par de copieuses libations, ils se prirent de querelle ce qui les amena à se prendre... aux cheveux.

Le père de l'un d'eux, survenant en ce moment, et tomba à bras raccourcis sur l'adversaire de son fils. Attirés par le bruit, une douzaine de coreurs de cabaret arrivèrent et, en un instant, l'établissement fut envahi et une lutte générale s'engagea.

Le cabaretier voulut intervenir, et mettre dehors tous ces ivrognes tapageurs; il ne réussit qu'à recevoir des horions qui pleuvèrent sur lui dras comme grêle. Pour se défendre, il s'empara d'un pot en étain et frappa à droite et à gauche.

En peu d'instant, tout fut brisé dans le cabaret.

Enfin, la salle se vida. Un instant après, un nommé Casman Edouard, qui se trouvait dans la bagarre, fut ramené; il avait la tête fendue et était couvert de sang.

Le cabaretier lui lava la plaie et on le reconduisit chez lui dans un état déplorable qui le mettra dans la nécessité d'abandonner son travail pour un certain temps. Bien heureux s'il en est quitte comme cela !

Procès-verbal a été dressé.

Dans la nuit du 24 au 25 juin, un voleur s'est introduit dans la demeure des époux Luyck Désiré, cabaretiers, au Mont-à-Leux. Après avoir levé un chéssis de fenêtre donnant dans la cuisine, il a monté à l'étage supérieur où dormaient le mari et la femme. Un tablier placé sur le dossier du lit et dont l'une des poches contenait la recette de la journée (environ 12 francs), a été enlevé.

L'auteur présumé de ce vol audacieux est un locataire de la maison, qui, depuis, a disparu, et serait en ce moment à Roubaix.

Hier, vers neuf heures du soir, un représentant de commerce, L. C., âgé de trente-cinq ans, se jetait dans le canal de la Basse-Deule à Lille. Un brave cabaretier du quai, M. Brocart, qui l'avait vu, se précipita à son tour et le retira sain et sauf, puis le conduisit au bureau de police où il reçut des soins.

Les deux sociétés de gymnastiques de Lille, organisent pour le dimanche 29 juillet, avec le concours de l'administration municipale, une grande fête,

qui aura lieu sur la place de la République.

Des invitations ont été lancées à toutes les sociétés de gymnastique de nos régions, et nous croyons savoir qu'un grand nombre d'adhésions sont déjà parvenues aux organisateurs.

Le soir de la fête, les sociétés concurrentes et quelques musiques, exécuteront une retraite aux flambeaux qui parcourra les rues principales de la ville.

On annonce également, pour le dimanche 5 août, un tir à la cible, offert par la municipalité au bataillon des sapeurs-pompiers de Lille. — A cinq heures du soir, une ascension aérostatique sera exécutée par M. et Mme Duruof.

Enfin, le 12 août, des régates internationales, organisées par les sociétés nautiques de Lille, auront lieu sur la Deule.

Par ce temps d'excursions champêtres, indiquons à nos lecteurs un remède bien simple contre un accident assez fréquent.

Lorsqu'on a été piqué par une guêpe ou par une abeille, il suffit, paraît-il, pour calmer instantanément la douleur et prévenir le gonflement qui est la conséquence inévitable de la piqûre, d'appliquer sur le point endolori un cigare qui a été tenu dans la bouche et machonné pendant quelques moments. Ce remède est fourni à l'*Echo de la Frontière*, par un médecin de ses amis, qui lui en garantit l'efficacité.

Le meurtier dont nous avons annoncé la fuite à la suite d'un assassinat commis dimanche soir à Bours (Pas-de-Calais) a été arrêté lundi matin à Calonne, par la gendarmerie et la police de sûreté incriminés sur ces traces.

A l'occasion de la fête communale de Bours, cet individu nommé Célestin Pierrot, marchand ambulancier, âgé de 46 ans, originaire de Marchiennes, avait ouvert un tir à l'arbalète, lorsqu'il a été atteint en pleine poitrine par une mine de plomb de calibre 12, par un sieur Thellier, mineur à B-uay. Célestin Pierrot s'empara d'une arme à feu que son genre présent à ce tir et se jeta en arrière et la charge atteignit en pleine poitrine un jeune mineur, Séraphin D... y, âgé de 18 ans, qui tomba foudroyé. — La mort a été instantanée.

Pierrot a été dirigé sur la maison d'arrêt de St-Pol. — Ses deux fils et son genre ont été également arrêtés.

ESCARPILLE. — M. Paquet, fabricant de produits chimiques à l'Escarpille a retiré, vers huit heures, d'un des fossés longeant sa propriété, le corps du sieur Macquart, Théophile, entrepreneur de maçonnerie de la Compagnie des mines de l'Escarpille.

On suppose que le sieur Macquart, pris d'une attaque d'épilepsie, sera tombé dans ce fossé où il aura été asphyxié.

BAZUEL. — Dimanche dernier, vers onze heures du matin, le nommé Joseph Schoubviltz, âgé de 23 ans, domestique demeurant à Bazuel, en voulant descendre d'un tombereau sans arrêter les chevaux, tomba devant l'entrée d'une maison, et se cassa les côtes et l'arc de la colonne vertébrale.

Le médecin, à son arrivée, n'a pu que constater le décès.

BOUCHAIN. — On a retrouvé, dimanche, dans la rivière de l'Escaut le cadavre d'un jeune garçon âgé de dix ans et demi, qui s'y était noyé en voulant prendre un bain.

La Compagnie de Carvin est en fête. On vient, nous écrit notre correspondant particulier de cette ville, de faire une découverte importante, au sud-est de la concession, au sondage n° 8 où deux fois déjà on avait rencontré la houille.

On a atteint à la profondeur de 220 mètres une veine de 1,70 m. de puissance utile. Le charbon est d'une qualité analogue à celui des veines exploitées à la fosse n° 1, c'est-à-dire de demi-gras.

FLINES. — On écrit de cette commune : « On entrerait, il y a huit jours, un garçon boucher mort à la suite d'une cour malade. Ce jeune homme possédait un chien *houle-fo-gne*. Pendant toute la durée de la maladie de son maître, on ne put le chasser de sa chambre. Il s'était peletonné près du lit et restait là, refusant toute nourriture. Quand, après la cérémonie des funérailles on se rendit au cimetière, il suivit le convoi, et ce fut lui qu'on vit grandir difficilement qu'on put le faire sortir du cimetière. »

« Quelques jours après, le sieur D..., fossoyeur, alla creuser une tombe; que ne fut pas son étonnement de voir un trou large d'environ un mètre, au milieu de la tombe du jeune boucher, qu'il se rappela avoir comblé de D... s'approcha et aperçut dans le trou le chien fidèle du défunt. »

« Saisi de pitié pour le pauvre animal, il avertit les parents du mort, qui ramenèrent le chien en leur domicile, et à cinq jours. Mais il refusa toute nourriture et mourut mardi. »

État-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 27 juin. — Jeanne Lallemant, rue du Fontenois, 46. — Charles Renard, rue de l'Époule, cour Vinchon, 7. — Victoire Vanncron, rue St-Jean, 101. — Charles Hye, rue du Pil, grande cité, 67. — Marie Van-Joolaghe, rue d'Italie. — Firmin Grégoire, rue des Longues-Haies, cour Rousel. — Jean-Baptiste Robert, rue Delastre, 18. — Pierre Braeckman, rue de la Longue-Chemise, 20.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 27 juin. — Philippe Vancausbroeck, 25 jours, rue de Robant, 10. — Valentin, présenté sans vie, rue de la Chapelle-Carrette. — Fidèle Colson, 25 ans, Robinson, rue des Parvenues. — Marie Duchez 2 mois, rue Watt, cour Six-Gadeane. — Rosalie Delcour, 79 ans, journalière, rue de l'Hospice. — Marie Debruyne, 71 ans, épilcheuse, rue d'Alma, 226.

État-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 27 juin. — Gustave Samain, au Tilleul.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 27 juin. — Germaine Debray, 3 ans 2 mois 10 jours au chemin des Mottes.

Caisses d'épargne de Roubaix. — Bulletin de la séance du 24 juin 1877. Sommes versées par 106 déposants. 24 nouveaux. Fr. 16,418.00 63 demandes en remboursements. 18,217.95 Les opérations du mois de Juin sont suivies par MM. Lepoutre-Pollet et Paul Walles, directeurs.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille ; WALLET-DHONT, qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jean-Baptiste-Joseph WALLET, 44^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le samedi 30 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'après-midi à la maison mortuaire, rue de la Tuilerie, 11.

LETTRES MORTUAIRES ET OBITS. — Impremérie Alfred Roboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES. (Dépêche de l'Observatoire de Paris). Paris, 28 juin, 1 heure soir. — Hauteur du baromètre : Marseille, 763; Biarritz, Clermont, 765; Lorient, Paris, Dunkerque, 768; Brest, 769. Hausse du baromètre sur France, avec vent Sud-Est assez fort. Beau temps va continuer.

KERMESSES, de l'arrondissement de Lysle, du 10^r juillet. — Lisselles, Lomme, Mouline-Lille, Anzeulain, Aschi, Illies, La Bassée, Le Mesnil, Lys, Marcq-en-Baron, Sainghien-en-Weppes, Santes, Verlinghem.

VILLE DE ROUBAIX
Cercle des Carabiniers Roubaixiens
situé rue du Luxembourg, près de la gare.

GRAND JEU DE BOULE A LA PLATINE
LES DIMANCHES 8 ET 15 JUILLET 1877

1000 francs de prix en espèces

1 ^{er} prix	250 francs.
2 ^e »	200 »
3 ^e »	150 »
4 ^e »	100 »
5 ^e »	75 »
6 ^e »	60 »
7 ^e »	50 »
8 ^e »	40 »
9 ^e »	30 »
10 ^e »	20 »

En plus des prix, une prime de 25 francs sera décernée au joueur qui aura fait le plus de point dans la journée du dimanche 8 juillet. Le r battage pour cette prime se fera le dit dimanche et le résultat ne servira que pour cette prime.

La mise sera de 1 fr. — Elle donnera droit à 3 coups de boule sans se retirer du jeu. Tout amateur pourra prendre trois inscriptions, pourvu qu'il laisse un peloton d'inter-valle.

Celui qui ne sera pas présent à l'appel de son nom perdra son tour de jouer.

Les platines tombées ne seront remises qu'après les trois coups joués.

L'inscription se fera depuis le 8 juillet jusqu'au dimanche 15 inclusivement, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

Les pelotons seront composés de 20 à 25 hommes. — Le jeu, commencera chaque jour à 10 heures.

Le rebattage aura lieu le dimanche 15 juillet, lorsque toutes les inscriptions seront épuisées.

La Société nommera une commission de cinq membres, dont trois étrangers, et deux de la Société, qui règlera sans appel les différents qui pourraient surgir.

La bouloire étant à l'ouvert, le jeu ne sera pas remis en cas de mauvais temps.

Belgique
Le Monteur belge dit qu'il est inexact que le Roi et la Reine doivent habiter le mois prochain leur chalet d'Ostende.

Le Sénat a voté à l'unanimité la loi qui alloue des crédits au département de la guerre pour la continuation des forts du Bas-Escaut.

Faits Divers

Une scène émouvante s'est passée, lundi soir, à quatre heures, sur la place Bellecour, à Lyon.

Un avocat du barreau de cette ville, M. X..., dont la famille habite rue du Plat, avait été placé dans la maison de santé de M. le docteur Binet-des-Roys, à Saint-Just, où il avait subi un traitement pour aliénation mentale; mais, comme depuis quelque temps sa santé s'était améliorée, le docteur médecin de l'établissement avait jugé qu'il pouvait laisser sortir son malade sans inconvénient.

Revenu dans sa famille, X... n'avait pas tardé à se quereller avec sa mère, et il était sorti vers trois heures et demie, emportant quelques livres et armé d'une hachette.

Sa mère s'était pressée de le suivre et de prévenir un gendarme, M. Strasser, et le gardien de la paix Jaquet, qui le surveillèrent à distance.

M. X... traversa la rue du Peyrat et déboucha sur la place Bellecour, la hachette à la main.

Les deux hommes qui le suivaient étaient fort inquiets, dit le *Petit Lyonnais*; aussi prévoyant qu'il pouvait arriver un accident, ils jugèrent utile d'arrêter M. X... et de le désarmer.

Celui-ci arrivait devant la statue de Louis XIV, lorsque le gendarme Strasser se précipita sur lui et tenta de lui arracher sa hachette. M. X... prit alors d'un accès de folie furieuse, se retourna violemment, et brandissant sa petite hache, lui en porta un coup furieux sur l'épaule gauche. Pais il se retourna et donna un coup, mais avec la poignée de l'arme seulement, dans le dos du gardien de la paix, Jaquet.

D'autres gardiens de la paix qui se trouvaient là et plusieurs personnes présentes, se précipitèrent alors sur M. X... et, en quelques instants, parvinrent à s'emparer de lui et le conduisirent au poste des gardiens de la paix.

Dans la nuit du 25 la petite commune de Fons, canton de Saint-Mamet (Gard) a été le théâtre d'un drame terrible.

Un propriétaire de la commune, nommé Langlade, ayant surpris sa femme en flagrant délit d'adultère, a tiré sur son rival un coup de revolver, et l'a tué raide. D'un second coup de revolver il a blessé mortellement sa femme.

Immédiatement après, il est allé se constituer prisonnier.

— Il paraît qu'il a plu du sable, le 22 juin, à Rome. C'est le Père Secchi qui l'assure, et qui adresse à ce propos la lettre suivante à l'*Osservatore Romano* : « Bien des gens ont dit que c'était de voir le 22, le disque du soleil assemblé et privé de ses rayons, au point de paraître, une lune de couleur vert argenté. Ce phénomène n'est pas rare ; il se produit toutes les fois que des brouillards légers provenant des déserts africains, volent en quantité considérable dans notre atmosphère. En effet, hier soir et ce matin, on a pu constater sur les feuilles des végétaux, une quantité considérable de sables légers ; ils formaient sur ces feuilles de petits monticules irréguliers, laissés par des gouttes d'eau fangeuse, qui sont tombées hier. »

Ce matin, nous avons été de bonne heure au télégraphe, et grâce à la courtoisie des employés nous avons vu qu'à Naples, également, il s'est produit dans l'atmosphère cette espèce de brouillard ; mais il n'y a eu qu'une éruption véritable de médiocre importance, et dans la ville même, il n'y a eu aucune pluie de cendre. La poussière rassemblée ce matin à l'observatoire, dans les assiettes soigneusement nettoyées, destinées à ces expériences, est de la couleur rouge brique habituelle des sables du désert, et, en outre elle est mélangée de filaments et de granules de pollen végétal. »

TERRIBLE ACCIDENT. — Le *Courrier de Carcassonne* nous donne de nouveaux détails sur l'affreux malheur arrivé samedi dans cette ville :

« A midi, une maison située rue du Séminaire, 4, dans laquelle des ouvriers étaient en train de creuser une cave s'est effondrée, entraînant dans sa chute la maison voisine. »

Plusieurs familles étaient logées dans ces deux maisons.

Le sauvetage a aussitôt commencé, et bientôt deux cadavres ont été retirés de dessous les décombres, ceux-là M. Oustric, ancien employé de la recette générale, et de sa belle sœur.

« A quatre heures du soir, dix nouveaux cadavres ont été retrouvés. Ils appartenaient également à la famille Oustric : ce sont ceux du fils Oustric, jeune père, curé à Craune, qui était venu à Carcassonne, pour assister aux obsèques de M. le curé Calfine, et sa sœur, jeune fille de vingt deux ans. »

Il paraît que lorsque l'accident est survenu, M. l'abbé Oustric se trouvait au bas de l'escalier, qu'il s'apprêtait à gravir, afin de rejoindre son père, sa sœur et sa tante, qui étaient à table.

« Trouvera-t-on encore d'autres victimes ? »

« Une foule nombreuse n'a cessé de stationner sur le lieu du sinistre, où l'on remarquait en première ligne, remplissant admirablement leur devoir, la garnison, le colonel des dragons en tête, les autorités, les pompiers et la gendarmerie. »

Logographe
Avec huit pieds, je chante à l'Opéra ;
Oyez-m'en cinq, je sonne à l'Opéra ;
Rendez-m'en trois, je suis un Opéra ;
Et c'est à moi que l'on dit l'Opéra.

Le mot de l'énigme d'hier, est : Cor, roc, or.

NOUVELLES DU MATIN

Paris, 27 juin.

L'Estafette dit tenir de source certaine que plusieurs jeunes Autrichiens habitants Paris, viennent de recevoir l'ordre de se tenir prêts à rejoindre les corps d'armée dans lesquels ils sont incorporés.

Bucharest, 27 juin.

Le feu a recommencé hier entre Widin et Kalafat. Les batteries roumaines ont détruit à Widin un moulin à vapeur, un château bulgare, démanté une